TERMES DE RÉFÉRENCES

Recrutement d'un prestataire de service local pour la mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel à l'Union des Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles et Mozambique

Référence No :
COI/ICC/DDP/60

Titre du projet :
Projet régional de développement
des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie

Acheteur :
Commission de l'océan Indien (COI)

Émis le : **18 juillet 2025**

Informations générales

- ✓ *La Commission de l'océan Indien (COI)*

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale.
Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux dont l'Agence française de développement (AFD), la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : gestion durable des milieux et ressources naturels, santé publique, sécurité maritime, culture... Cette expérience accumulée au fil des projets fait aujourd'hui de la COI un acteur de premier plan du paysage diplomatique régional participant à la réalisation des Objectifs de développement durable. La COI anime depuis près de 40 ans l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

- ✓ *L'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient.
Avec ses partenaires, l'AFD construit des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Les équipes sont engagées sur plus de 4 000 projets et 115 pays pour les biens communs : le climat, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix, l'éducation ou encore la santé qui sont des secteurs d'intervention du partenariat de l'AFD avec la COI.
(Source : présentation rédigée à partir de afd.fr)

Le projet ICC

La COI et l'AFD ont signé en février 2022, une convention de financement d'un montant de 5,1 millions€ sur cinq ans pour un projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie. Les bénéficiaires du projet sont les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non-bénéficiaire direct du projet, fait partie de son prisme d'intervention du projet.

L'objectif de ce projet est de **construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche genre transformative et intersectionnelle**. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un renforcement du sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème.

En ciblant les acteurs culturels et les filières créatives, le projet participera également à la **dynamisation des industries culturelles et créatives (ICC)** qui sont de nature à agir **comme des leviers importants du développement socioéconomique**, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Le soutien apporté aux acteurs et filières des ICC devra, en outre, permettre d'accompagner la reprise économique et sociale post-Covid, par le renforcement des filières, des métiers, des formations et par l'appui à l'innovation, à la gouvernance. Les ICC constituent aussi un secteur porteur pour l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et des jeunes.

- ✓ *Projet à marqueur 2 (CAD2)*

Ce projet, classé en tant que projet à marqueur 2 dans le genre selon les critères de l'OCDE, contribuera à la valorisation des diversités et cherchera à réduire les inégalités de genre basés sur les stéréotypes genrés et les déséquilibres socioéconomiques entre les femmes et les hommes.

Toutes les interventions du projet devront donc comporter une **attention spécifique aux enjeux de genre** afin d'assurer que ce projet participe au renforcement de l'égalité des genres. Un diagnostic sectoriel genre et un plan d'action genre ont été élaborés pour orienter l'ensemble des activités mises en œuvre.

L'approche genre et intersectionnelle qui sous-tend la mise en œuvre des composantes du projet doit favoriser la maximisation des réponses aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, dans leur diversité. L'approche fondée sur les droits humains, la non-discrimination et l'égalité entre les genres sont des principes centraux. La participation est à la fois un moyen et un objectif.

Objectif de la prestation

Dans le cadre du projet ICC et conformément à son *objectif spécifique 1 « Renforcer les infrastructures culturelles pour doter les territoires d'espaces adéquats et mettre en valeur un patrimoine riche de sens pour les populations* », le projet met en œuvre l'activité 1.7 suivante : « **Création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel** » *''Le tourisme culturel est une forme de tourisme, ou même de tourisme durable, qui consiste à découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie, les croyances et les traditions de ses habitants''*. et recrute dans ce sens une organisation spécialiste dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises féminines.

L'Unité de gestion du projet (UGP) de la COI se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un Contrat pour lequel est émise **une Demande de Propositions pour une enveloppe globale pour un maximum de cent cinquante-cinq mille euros (155 000€).**

L'objectif global de la prestation de service est de concevoir un programme d'appui pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le tourisme culturel, incluant des renforcements de capacités (formation en plan d'affaires, gestion et comptabilité, accompagnement pour l'enregistrement des MPME, sourcing, marketing, e-commerce, branding, packaging, etc.) et l'attribution d'une subvention aux femmes bénéficiaires pour contribuer à la réalisation de leur projet d'entrepreneuriat.

Missions du prestataire

Sous l'autorité de la Chargée de mission Éducation et formation, Culture, Santé, Genre et Entreprenariat et sous la supervision directe de la Coordinatrice du projet ICC au sein de la COI, le prestataire aura pour missions principales de :

1. Concevoir un plan de formation et développer les différentes ressources pédagogiques et outils d'apprentissage permettant aux apprenantes d'acquérir les compétences pour créer et/ou renforcer leurs produits et répondre aux besoins du marché local à l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Mozambique. Le prestataire devra démontrer sa capacité à adapter les contenus de formation et l'accompagnement aux spécificités de chaque pays d'intervention (niveau d'éducation des participantes, réalités juridiques, accessibilité numérique, etc.) ;
2. Identifier les expertises nécessaires et organiser toute la logistique pour l'organisation des ateliers de formation et de toute activité connexe permettant l'atteinte des objectifs ;
3. Organiser et dispenser des sessions de formation bénéficiant à un minimum de 20 participantes dans chacun des pays concernés ;

4. Orienter les participantes sur la forme juridique la plus adéquate à leurs produits et objectifs et les accompagner dans l'enregistrement de leur entreprise en conformité avec les lois en vigueur auprès des différents organismes concernés ;
5. Délivrer une attestation de participation à toutes les participantes et promouvoir les acquis du programme selon les critères définis dans le kit de communication de la COI ;
6. Attribuer une somme forfaitaire minimum de 25.000€ (5.000€ minimum par pays) aux participantes à l'issue du programme et selon les conditions d'éligibilité définies en consultation avec la COI. Cette somme forfaitaire fera office de fonds de démarrage à l'entreprise créée.

L'identification des participantes se fera par le prestataire à travers un appel à candidatures ouvert. Les critères de sélection et les résultats feront l'objet d'une validation de la part de la COI avant publication.

Tâches

Afin de mener à bien les missions attendues, le prestataire devra inclure les activités suivantes dans son plan de travail :

Phase 1 : Conception et élaboration du plan de formation

- Elaborer le programme d'appui en tenant compte des spécificités du tourisme culturel et de l'environnement de l'entrepreneuriat féminin (MPME) dans les pays d'intervention ;
- Développer les contenus, le calendrier et les questionnaires préalables et post-formation, ainsi que les outils pédagogiques ;
- Rédiger les critères d'éligibilité au programme pour l'appel à candidatures.

Phase 2 : Validation de la COI et finalisation du programme d'appui

- Présentation à la COI du programme d'appui accompagné d'un budget détaillé et du calendrier de mise en œuvre pour validation ;
- Intégration des retours et des ajustements nécessaires pour finaliser le programme d'appui.

Phase 3 : Mise en œuvre du programme d'appui

- Rédiger une proposition d'appel à candidatures, lancer l'appel et sélectionner les candidates ;
- Organiser la logistique des ateliers de formation selon le calendrier et évaluer l'avancement de chaque bénéficiaire ;
- Organiser une cérémonie de remise d'attestations et attribuer des subventions de démarrage aux participantes éligibles ;
- Évaluer le programme d'appui pour mesurer son efficacité et son impact.

Le prestataire devra également prendre en compte le diagnostic sectoriel genre des ICC[1].

Résultats attendus

La présente prestation devra livrer les résultats suivants :

[1] Diagnostic genre : l'intégration des femmes dans la culture ? (commissionoceanindien.org)

- ✓ Une note de cadrage exposant la méthodologie générale d'intervention, accompagnée d'une analyse contextuelle par pays et des adaptations prévues (contenu, approche pédagogique, logistique, partenariats locaux), en intégrant des éléments favorisant l'appropriation locale et les dynamiques de mise en réseau ;
- ✓ Un programme d'appui détaillé incluant les modules de formation, les supports pédagogiques et les outils mobilisés ;
- ✓ Des questionnaires pré et post-formation permettant d'évaluer les acquis, l'efficacité des outils et la satisfaction des participantes ; une liste finale des projets ou entreprises créés, des subventions attribuées, accompagnée d'un portfolio synthétique illustrant les initiatives soutenues ;
- ✓ Une évaluation qualitative à 6 mois, basée sur des témoignages ou entretiens avec les bénéficiaires, permettant de mesurer les changements perçus ; un rapport final incluant un bilan des activités, les leçons apprises et des recommandations concrètes.

Durée et livrables

La durée totale de la prestation ne dépasse pas **18 mois,** selon le calendrier et les livrables suivants :

Date de consultation	- 18 juillet 2025
Date limite AMI	- 20 aout 2025
Date de lancement consultation restreint	- 08 septembre 2025
Date limite de remise des offres	- 20 octobre 2025
Contractualisation	- 20 novembre 2025
Avant le 20 décembre 2025	- Note de cadrage détaillant la méthodologie - Programme d'appui incluant le plan de formation, les outils pédagogiques et critères d'éligibilité
Avant le 30 avril 2026	Mise en œuvre du programme d'appui, attribution des subventions et accompagnement dans la formalisation des entreprises
Mars 2027	Soumission du rapport final

Profil du prestataire

- Être une organisation légalement enregistrée (institution publique, entreprise privée, ONG) ayant pour mission ou activité principale la promotion de l'entrepreneuriat au niveau national ou régional ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes d'accompagnement pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), en particulier à destination des femmes ;
- Avoir déjà conduit des actions de renforcement de capacités et de promotion de l'autonomisation économique des femmes ;
- Disposer d'un réseau d'experts qualifiés dans les domaines visés par la prestation (cf. profil des formateurs/trices) ;
- Avoir collaboré avec des ministères ou institutions publiques en charge du secteur privé ou de la promotion du genre constitue un atout ;Une expérience avec l'Agence française de développement (AFD) ou des bailleurs similaires constitue un atout supplémentaire.

Profil des formateurs/trices

Les expert(e)s mobilisé(e)s par le prestataire devront présenter les qualifications suivantes :

- Expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation dédiés à l'entrepreneuriat féminin ;
- Bonne connaissance du secteur privé et du tourisme culturel ;
- Maîtrise de la législation nationale relative aux MPME dans leur pays d'intervention ;
- Une expérience dans les industries culturelles et créatives (ICC) serait un atout ;
- Avoir suivi une formation sur le thème « Définir un modèle économique durable et monter un plan d'affaires bancable dans le domaine du tourisme » (ex. : programme ENFA-OI de la COI) serait un atout apprécié.

Soumission d'une candidature

Le.la soumissionnaire devra soumettre son dossier, en version électronique, avec les éléments suivants :

A – Proposition technique

- Une proposition technique détaillée comprenant la méthodologie envisagée, un plan de travail indicatif ainsi que les formulaires TECH–1 à TECH–4 dûment remplis ; les CV actualisés des formateurs/trices pressenti(e)s mettant en évidence leurs expériences pertinentes et, le cas échéant, les attestations de formations spécifiques ;
- Des preuves d'expérience ou des références vérifiables relatives à des prestations similaires, accompagnées de données chiffrées (bénéficiaires, résultats obtenus, etc.) ; une preuve d'existence légale de la structure candidate ainsi qu'une justification de ses capacités techniques, administratives et organisationnelles à mener la mission ;
- Le rapport annuel le plus récent de l'organisation, ou à défaut, un document équivalent présentant ses principales activités et réalisations.

B - Proposition financière

Description	***Prix unitaire (EUR)***	***Nombre de jours***	***Nombre d'expert(e)s mobilisé(e)s***	***Montant total HT (en EUR)***
	(Honoraires par jour HT)			
Développement du programme d'appui incluant les contenus des sessions de formation pour les 5 pays				
Organisation des ateliers de formation dans les5 pays				
Accompagnement dans la formalisation des entreprises MPMEs dans les 5 pays				
Attribution des subventions aux bénéficiaires et rapport final dans les 5 pays				

Veuillez proposer le planning des paiements en fonction des livrables attendus.

C Critères d'évaluation

L'évaluation des offres sera établie par un Comité d'évaluation dirigé par le Service Marché et Contrats (SMC) de la COI et l'équipe du projet ICC selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Adéquation de la méthodologie et du calendrier proposés aux Termes de référence (TdR)	**35**
• *Pertinence de la méthodologie en lien avec les objectifs du projet*	*10*
• *Prise en compte d'une expérience de terrain avérée dans les pays d'intervention (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles, Mozambique) pour adapter la méthodologie à chaque contexte*	*10*
• *Réalisme du calendrier proposé et cohérence des étapes*	*10*
• *Valeur ajoutée ou caractère innovant de l'approche*	*5*
2. Qualifications et compétences du personnel-clé	**35**
• Expérience en conception et animation de formations dédiées à l'entrepreneuriat féminin	*10*
• Réalisations concrètes dans le développement d'activités liées au tourisme culturel valorisant les savoirs locaux et le patrimoine immatériel	*10*
• Compétences en marketing touristique, storytelling, développement de produits culturels et accompagnement de MPME	*10*
• Connaissance des cadres juridiques relatifs aux MPME	*5*
3. Adéquation du programme de transfert de connaissances (renforcement des capacités)	**20**
• *Clarté et structuration du programme*	*5*
• *Intégration d'outils pratiques*	*5*
• *Accessibilité et dynamique collective*	*5*
• *Suivi et évaluation des acquis*	*5*
4. Mobilisation de profils locaux dans les pays d'intervention, avec une attention particulière à l'inclusion de femmes et de jeunes	**10**
TOTAL	100

<u>Sélection finale :</u> Sélection fondée sur la qualité et le Coût(SFQC)
Le prestataire sélectionné sera celui dont le score sera le plus élevé. La note technique minimum de qualification requise est de 70/100.

Annexe 2

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____(le "**Marché**"[2])

A : _____(le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

 2.2 Avoir fait l'objet :

 a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du

[2] Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maitre d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maitre d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des

travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni

par le Maitre d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de[3] _____

Signature :_____

En date du :

[3] En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Annexe 3 Lettre d'engagement genre

En signant ce document, le, la candidat-e / le, la soumissionnaire, s'engage à respecter les principes d'égalité de genres et à s'assurer que leurs sous-traitants et/ou collaborateurs les respectent également.

Ainsi, dans le cadre du projet de Renforcement des Industries Culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Agence Française de Développement, dans l'exécution de la présente prestation, le candidat/soumissionnaire s'engage à :

- Identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'exécution du projet.
- Prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes.
- Contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes
- S'assurer d'une participation équitable dans le choix des intervenant-es ;
- Valoriser, et faire entendre les voix des femmes dans toute leur diversité,
- À ne pas porter de jugement ni de propos discriminatoires pouvant porter atteinte à la dignité des femmes et dans le respect de leur culture ;
- Agir avec respect et éviter tout acte et conduite pouvant être interprété comme du harcèlement moral et/ou sexuel ;
- Utiliser un langage inclusif et sensible au genre ;
- Prendre les mesures pour assurer la protection et le respect des femmes et de leurs droits dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité ;
- Contribuer à un environnement sain et sûr pour les femmes ;
- Appliquer des rémunérations égales entre les femmes et les hommes pour des tâches similaires ;
- Promouvoir l'égalité des genres en adoptant une politique répondant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La COI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application cet engagement. En cas de discrimination constatée, la COI peut exiger des candidat/soumissionnaire du marché de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le principe d'égalité de genres.

En cas de non-respect des dispositions sur l'égalité des genres, des mesures et sanctions peuvent être prises conformément au droit cantonal (exclusion de la procédure ou exclusion de toute procédure d'appel d'offres pendant une période définie, révocation de l'adjudication, amende administrative).

La COI se réserve également le droit d'annuler le marché en cas de violation aggravé tel que le harcèlement et les abus sexuel ayant porté atteinte à l'image du projet.

Nom :_____En tant que :
Dûment habilité à signer pour et au nom de[4] _____
Signature :_____
En date du : _____